

PIECE 1. RESUME NON TECHNIQUE

Présentation du projet

Emplacement :

Le projet est localisé dans le port de La Rague dans la commune de Mandelieu La Napoule. Cette ville est située dans les Alpes Maritimes à l'Ouest de Cannes, sa situation géographique est présentée sur la carte ci-après. Le port est géré, sous concession, par la Société d'Exploitation du Port de La Rague.



Choix et objet du projet :

L'apport de matériaux via l'exutoire de La Rague, fleuve côtier éponyme débouchant en fond de port, et de sables par la mer a fait que les hauteurs d'eau deviennent progressivement incompatibles avec les besoins bathymétriques pour la bonne exploitation du port.

Le projet consiste donc à réaliser le dragage de l'ensemble du bassin portuaire afin de retrouver, suivant les zones, des hauteurs d'eau entre 1,6m et 4,0m, permettant la libre circulation des navires en poste à flot.

Nature, volumes et phasage des opérations :

Les opérations concernent le dragage de sédiments non consolidés pour un volume attendu d'environ 15 000 m³ pour l'ensemble du port.

Afin d'adapter le plan de dragage aux besoins et de représenter un montant financier supportable par le gestionnaire, le dragage du port est prévu en plusieurs opérations durant les dix années de l'autorisation. Chantiers qui devraient être successifs durant ces années, sous réserve de l'évolution des bathymétries et de la capacité financière.

Procédure règlementaire :

Les travaux de dragage projetés dans le port de La Rague sont soumis à autorisation au titre du Code de l'Environnement en raison du montant des travaux et des teneurs en cuivre au regard des rubriques :

4.1.2.0. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu.

1° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 €.

et 4.1.3.0 Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin 1° Dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent.

Etude d'impact

Etat initial du site et de son environnement

Milieux naturels et zones de protection :

Le site est un port de plaisance situé sur le littoral des Alpes Maritimes au pied de l'Estérel.

- Le projet n'est pas situé dans un site Natura 200, mais à environ 2 kilomètres d'une zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive habitats. La zone ESTEREL sous la référence FR9301628.
- Le projet est situé à environ 1,4 km d'un site classé intitulé : Le massif de l'Estérel oriental. Nous reprenons, ci-après, un texte extrait de la fiche de la DIREN PACA pour présenter les motivations de la protection de ce site.
- Le projet est situé dans un site inscrit, nommé « la bande littorale de Nice à Théoule » depuis 1974. Ce site comprend l'intégralité des communes littorales de Saint Laurent du Var à Théoule.
- Le projet est situé à environ 500m de la ZNIEFF continentale de type 2, référencée sous l'identifiant national 930012582 et dénommée : Estérel.
- Le projet est situé dans une zone présentant une sensibilité très faible au regard de la tortue Hermann.
- Le projet est situé à environ 2,7 kilomètres de l'aéroport Cannes-Mandelieu.
- Le projet est situé à environ 5 km de la ZNIEFF de type 1 intitulée Est du golfe de La Napoule.
- Le projet est situé à environ 1,4km de la ZNIEFF de type 2 intitulée Pointe de l'Aiguillon.
- Enfin, le projet est situé à environ 2,5 km de la ZNIEFF de type 2 intitulée Golfe de La Napoule.

Tous les sites cités précédemment présentent des caractéristiques remarquables ne termes de biodiversité et de richesses faunistiques et floristiques.

Faune et flore de la zone d'étude :

Plusieurs espèces d'algues, de bryozoaires et de mollusques ont été identifiées dans le port et principalement sur les infrastructures immergées, pontons et jetées. Ces espèces ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier, et les habitats du port ne constituent pas des habitats potentiels pour des espèces protégées.

Faune et flore à l'extérieur de la zone d'étude :

Une évaluation de l'état de conservation initial de l'herbier de posidonies proche de la passe d'entrée du port a été réalisé. Il a permis d'identifier un herbier avec une limite supérieure montrant des signes de régression ou de progression suivant la zone. Les densités de faisceaux mesurées étaient médiocres et le recouvrement était fort. Les déchaussements mesurés étaient faibles.

Il n'a été observé aucune espèce protégée ou invasive. Toutefois, il a été décrit quatre colonies de *Cladocora caespitosa*, inscrite sur la liste rouge de l'UICN depuis 2015 comme une espèce en danger.

Qualité du milieu :

Les matériaux à draguer sont de types sablo-vaseux dont les teneurs en altérants, au regard des arrêtés du 09 août 2006, du 23 décembre 2009 (TBT), du 08 février 2013 (HAP) sont exempts de pollution, ceci à l'exception des teneurs en cuivre pour lesquelles les valeurs sont supérieures au seuil N2 pour les zones Ouest du port et des concentrations en HAP également supérieures au seuil N2 pour un de ces échantillons.

Les tests de lixiviation suivant l'arrêté du 12 décembre 2014 ont permis de préciser d'une part que ces matériaux ne sont pas inertes mais seraient acceptable en

installation de stockage des déchets non dangereux et d'autre part que les concentrations en cuivre dans les matériaux bruts ne sont pas mobilisables.

Activités et usages :

Le port de La Rague est un port de plaisance dans lequel les activités et usages portuaires sont plus particulièrement exercées en périodes fériées et estivales. Les postes à flot permettent l'accostage d'embarcation de tailles inférieures à 30m.

Une zone technique dans la partie Ouest du port est équipée d'un travelift permettant le levage d'unité jusqu'à 70 tonnes.

Effets du projet sur l'environnement

Incidences du projet sur le milieu naturel :

Le dragage est susceptible d'entraîner une augmentation de la turbidité de l'eau temporaire et localisée à la zone draguée dans le port due aux matières en suspension. Des moyens techniques seront mis en place pour éviter cet impact (dragage aspiratrice, confinement par une jupe en géotextile si nécessaire, décantation des matériaux extraits et traitement des eaux d'exhaure, suivi en continu, auto surveillance).

Il n'est pas attendu d'incidence sur le milieu à l'extérieur des zones draguées et a fortiori à l'extérieur du port.

Incidences du projet sur la santé :

Compte tenu des mesures de protection et de surveillance mises en place, de l'absence de zone d'exploitation ou d'élevage des produits de la mer, ainsi que de l'interdiction de baignade dans le port, les risques sanitaires liés à la contamination chimique des sédiments (teneurs en cuivre et en HAP dans les bruts de la partie Ouest du port non lixiviables) sont maîtrisés.

Incidences du projet sur les activités et le trafic portuaires :

Les activités et le trafic portuaires seront impactées par les dragages. Le déplacement des bateaux de la zone draguée vers d'autres parties du port limitera les possibilités de sortie de certains navires. Des aménagements seront faits pour permettre aux professionnels et gestionnaire de la zone technique, de travailler sans discontinuité.

Mesures visant à supprimer ou réduire les effets du projet sur l'environnement

Les dragages seront réalisés avec les préconisations suivantes :

- Utilisation d'une drague aspiratrice -> réduction de la remise en suspension des matériaux, avec possibilité d'utiliser une benne ou un godet suivant la qualité des matériaux à extraire et leur position dans le port.
- Confinement de la zone de travail par une jupe en géotextile si nécessaire -> limiter la remise en suspension des sédiments.
- Barrage anti-pollution -> confinement des pollutions potentielles à l'intérieur du port (si incident ou accident lors des dragages).
- Prétraitement des sédiments et traitement des eaux issues de la décantation -> réduire les teneurs des contaminants dans les rejets des eaux d'exhaure à des valeurs acceptables.
- Mise en place d'une protection particulière (rideau géotextile ou de bulle d'air) pour protéger cinq colonies de *Cladocora caespitosa* (espèce non protégée mais décrite comme étant en danger sur la liste rouge de l'UICN depuis 2015) localisées dans le port mais en dehors des zones de dragages.

Ceci afin de réduire, voire de supprimer les effets du projet sur l'environnement proche. Il est rappelé que les dragages seront exclusivement situés dans l'enceinte portuaire.

Contrôles des effets sur l'environnement proche

Suivi ponctuel et quotidien des dragages :

Lors des travaux de dragage et de rejet des eaux traitées, des contrôles de la qualité de l'eau seront réalisés périodiquement, pour vérifier l'absence d'impact sur le milieu marin.

Pour suivre les effets des dragages, la transparence de l'eau (turbidité) sera mesurée, chaque jour du chantier, avant le commencement des dragages (références), en deux points. Le premier «P1» situé à une dizaine de mètres en aval de la zone de dragage et/ou du géotextile de confinement si sa mise en place a été nécessaire et le second «P2» à quelques mètres de la passe à l'extérieur du port, puis mesurée à nouveau aux mêmes points au moins vingt minutes après le début des dragages. Ces résultats, ainsi comparés, permettront de définir deux valeurs seuils :

- Une première dite d'alerte, correspondant à une diminution de plus de 20% par rapport à la référence (avant dragage) pour «P1» et/ou de 10% pour «P2», pour laquelle une diminution de l'effort de dragage sera entreprise,
- Une seconde dite d'alarme, correspondant à une diminution de plus de 30% pour «P1» ou de 20% pour «P2», pour laquelle le chantier sera arrêté en attente d'un retour à des valeurs similaires à celles mesurées avant dragage.

Par ailleurs, un contrôle visuel sera effectué au niveau de la zone de refoulement pour vérifier que l'écoulement des eaux d'exhaures ne génère pas un panache turbide dans le milieu marin au droit du chantier. Dans le cas contraire un nouveau système de traitement devra être mis en place, avant rejet dans le milieu naturel (décanteur supplémentaire, filtre à sables, ...) .

L'ensemble des résultats, observations et anomalies relevés dans le cadre du suivi environnemental du chantier sera noté dans un cahier prévu à cet effet, qui sera tenu à la disposition des services de l'Etat.

Auto surveillance de la qualité des eaux rejetées :

L'entreprise en charge des travaux de dragages et/ou de traitement des eaux d'exhaure devra vérifier la qualité physico-chimique des eaux d'exhaure tout au long du chantier.

Ces vérifications porteront sur l'ensemble des paramètres suivis.

La fréquence des analyses sera discutée avec les représentants de la DDTM06 et ne saurait être inférieure à une fois par semaine.

Il est à noter que durant la phase de préparation du chantier, l'entreprise en charge des travaux devra justifier le bon fonctionnement de son traitement par des analyses. L'ensemble des données analytiques ainsi acquises sera portée à la connaissance de l'Autorité Environnementale durant les chantiers et à la fin de chacun d'entre eux.

Contrôle de la qualité des matériaux :

Le contrôle de la qualité des matériaux dragués sera fait tout au long des dragages pour justifier de l'acceptabilité des matériaux en installation de valorisation ou de stockage.

S'agissant de matériaux non inertes, leur stockage sera obligatoirement certifié par un bordereau de l'installation d'accueil.

L'ensemble des données sera mis à la disposition des services de l'Etat (DDTM06) au cours et à la fin des opérations.

Suivi de l'impact des dragages sur la qualité des milieux après dragages :

Au regard de la présence d'herbiers de posidonies à l'extérieur du port et de l'évaluation de l'état de conservation initial, un suivi sera réalisé après chaque opération de dragage. L'état de conservation des quatre colonies de Cladocora sera aussi suivi après chaque dragage.

Etude de danger

Description des installations :

Les installations pour le dragage des sédiments pourront être constituées de :

- une drague aspiratrice et/ou une benne preneuse et/ou un godet.
- Un système de refoulement des sédiments dragués au travers de conduites flottantes si drague aspiratrice.
- Un système de dégrillage par tamis vibrant.
- Un bac d'homogénéisation.
 - Un système de déshydratation par ressuyage, avec ou sans géotubes, et évapotranspiration ou composé de filtres presse ou de chaulage.
- Un système de bande transporteuse pour le transport des matériaux desséchés si nécessaire.
- Des géotextiles pour prévenir toute élévation de turbidité si nécessaire.
- Un système de traitement des eaux extraites : décanteur déshuileur et filtre à sable et à charbon actif si nécessaire.

Ces installations ne seront mises en marche et ne fonctionneront qu'avec la présence des opérateurs de dragage de l'entreprise en charge de ces travaux. Elles seront à l'arrêt en dehors des heures de travail sur le chantier.

Description de l'environnement et du voisinage :

Mandelieu-la-Napoule est située dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en limite sud-ouest du département des Alpes-Maritimes.

La commune fait partie de la communauté d'agglomération des Pays de Lérins, de l'arrondissement de Grasse, de la huitième circonscription des Alpes-Maritimes et du canton de Mandelieu-Cannes-Ouest.

La superficie de son territoire est de 3 137 hectares ; l'altitude varie entre 0 et 486 mètres. La commune est entourée à l'ouest par les massifs de l'Esterel et du Tanneron. Le cône volcanique du San Peyre culmine à 131 mètres au sud de l'embouchure de la Siagne dont la plaine alluviale traverse l'est de la ville du nord au sud.

Le recensement de 2015 fait état d'une population s'élevant à 22 360 personnes dans la commune (source INSEE).

De par sa localisation entre la zone urbanisée de La Napoule et Théoule sur Mer, le port de La Rague est un havre peu ou pas visible de la route. Seules les personnes résidentes dans les résidences du port constituent la population locale avec les exploitants des lieux de restauration, des commerces et des clubs sportifs.

Evaluation des potentiels de danger :

Les potentiels de danger identifiés sont liés aux installations des dragages et de traitement des sédiments dragués et des eaux d'exhaure, aux sédiments dragués et aux eaux d'exhaure traitées rejetées dans le port.

Evaluation des risques :

Les risques d'origine externes identifiés sont : le risque mouvement de terrain, le risque de vents violents. Ces risques ont été évalués comme présentant une probabilité

« Possible » et une gravité « Modérée », ils sont donc acceptables.

Les risques d'origine interne liés aux produits identifiés sont : le déversement des sédiments, le déversement de fluides divers, le déversement des eaux extraites et le déversement ou l'inflammation de carburant. Tous ces risques ont été évalués comme présentant une probabilité « rare » sauf le déversement de sédiment qui présente une

probabilité « possible », la gravité a été évaluée comme « modérée » pour tous ces risques. Les risques d'origine interne liés aux produits sont donc acceptables.

Les risques d'origine interne liés aux procédés sont : les risques électriques liés au fonctionnement des installations, les risques liés à la manutention et à la maintenance des installations. Les risques électriques et liés à la manutention ont été évalués comme présentant une probabilité « possible » et une gravité « modérée ». Le risque de détérioration de réseau a été évalué comme présentant une probabilité « extrêmement rare » et une gravité « sérieuse ». Les risques d'origine interne liés aux procédés sont acceptables.